



Elagage des branches de la haie du voisin, je suis locataire

Par **Sojanaff**, le **06/06/2012** à **15:20**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison individuelle. Mon voisin a une haie (plantée chez lui) dont les branches dépassent du grillage qui arrivent donc dans mon jardin. Je sais que c'est à lui d'élaguer mais ma question est : est-ce à mon propriétaire d'en faire la demande auprès de celui-ci, ou à moi ? Il a aussi un très haut sapin (plutôt un pin) dont les branches arrivent au-dessus de mon toit, les épines tombant par centaines non seulement sur ma terrasse (entretien très embêtant, balayage tous les jours quasiment pour tenir ma terrasse propre), mais aussi j'imagine dans la gouttière. l'entretien de cette gouttière revenant à ma charge, mais du fait des nombreuses épines, il y'a t-il quelque chose qui reviendrait au voisin à faire ? je tiens à préciser que à vue de nez, cet arbre n'est pas planté à au moins 2 mètre du mur qui sépare les 2 propriétés.

Merci pour vos réponses

Par **Sojanaff**, le **06/06/2012** à **21:44**

Re,

après m'être renseignée (c'est bien à ma proprio de demander à mes voisin d'élaguer, si j'ai bien compris je n'en n'ai pas le droit) j'ai appelé ma propriétaire et lui ai dit que c'était à elle de leur demander car légalement je ne pouvais pas le faire (elle a eu du mal à comprendre et n'était même pas au courant...) et elle m'a dit qu'à l'occasion elle leur demanderait... combien de temps je peux attendre (sachant qu'à chaque fois qu'on lui demande de réparer les choses qui lui incombent, elle met genre 6 mois à le faire...) avant de re-demander voire d'insister ? et ma question vaut toujours à propos du pin

merci d'avance pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **07/06/2012** à **07:13**

Bonjour,
Rien ne vous empêche, en tant que locataire, de faire la demande au voisin.
Ensuite, effectivement, s'il refuse et qu'il faut en arriver au juge, c'est le propriétaire qui devra s'y coller...

Par **Sojanaff**, le **07/06/2012** à **09:27**

Ha mince au vu de tout ce que j'ai pu lire sur internet, j'avais compris que je n'avais pas le droit de leur demander et que c'était bien à ma proprio de le faire(en même temps j'ai pas trop envie de leur demander puisque en plus ce n'est pas à moi de le faire...) merci :-)

Par **janus2fr**, le **07/06/2012** à **11:05**

[citation]j'avais compris que je n'avais pas le droit de leur demander[/citation]
Nous vivons encore dans une société humaine !
Aucun texte ne vous empêche de demander quelque chose amicalement à un voisin !
Il ne faut pas confondre "demander" et "exiger sous peine de poursuites" !

Par **Sojanaff**, le **12/06/2012** à **10:48**

lol oui bien sûr, mais j'ai cru que par rapport à un texte de loi je ne pouvais pas, c'est ce que j'avais cru comprendre, mais j'ai mal compris apparemment, merci :)